

Plan – arrêté n° 2026-060 - pont de Bénouville et ses abords, av du Commandant Kieffer – épreuve du « Semi »-Marathon de la Liberté – 07/06/2026



: départ et parcours du « Semi »



: zones du domaine public maritime interdites
(circulation, stationnement, vélos et piétons)

Fait à Saint-Contest, le 4 juin 2026
Pour le Président du Syndicat Mixte et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Bertrand MARSSET